

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dix-neuvième année - N° 5504 - Mardi 26 octobre 2021 - Prix : 10 DA

Tribunal de Sidi M'hamed
**Affaire Condor : le
 procès des accusés
 reporté au 8 novembre**

Page 16

La DGF adopte une nouvelle stratégie de prévention

La lutte contre les feux de forêt commence dès maintenant

Page 3

Soudan : ceci est-il un coup d'Etat ?

Par Mohamed Habili

Lorsque le 25 juillet dernier, le président tunisien Kais Saïed avait suspendu le Parlement et renvoyé le gouvernement, après des mois de blocage politique, la première question qu'à peu près tout le monde s'était posée ne portait pas sur les conséquences susceptibles d'en découler, mais sur la définition même de ce qu'il se produisait. De quoi s'agissait-il en l'occurrence, s'était-on d'abord demandé, d'un coup d'Etat ou de quelque chose d'autre, d'un acte d'autorité par exemple, d'une reprise en main de la part de la plus haute autorité du pays ? Le seul fait que l'on se soit posé cette question prouve que la nature de l'événement n'était pas par elle-même évidente. En Tunisie, d'ailleurs, il n'y a toujours pas de consensus à son sujet. Ceux qui en ont fait les frais le qualifient plus que jamais de coup d'Etat, et ceux qui lui ont apporté leur soutien s'opposent toujours à ce qu'il soit ravalé à ce niveau. A l'heure où ces lignes sont écrites, on peut jusqu'à un certain point en dire autant de ce qui se passe au Soudan, même si là il semble qu'on soit en terrain connu.

Suite en page 3

Médecins, infirmiers et enseignants, le taux de vaccination à 20 % seulement

Vaccin anti-Covid : l'Algérie autorise la troisième dose



Le gouvernement a autorisé les Algériens à se faire injecter une troisième dose d'un vaccin anti-Covid. Cette dose de rappel pourra être administrée six mois après la deuxième injection.

Par Louisa Ait Ramdane page 2

Publicité

الملتقى العلمي تحت شعار
حُبّ الوطن.. الأبعد الأخلاق والألتزام الوطني

المسابقة الوطنية
لحفظ القرآن الكريم وتجويدِهِ وتفسيرِهِ

فجر العبادات والعبادة من ربي
للقرآن الكريم

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة الشؤون الدينية والأوقاف
ЧИМЕК I ФЕЛІЖИ. БОУДІВІ I СЕІБІЖІ

الأسبوع الوطني
الـ ٢٣

الموافق 28/27/26 أكتوبر 2021 م - النادي الوطني للجيش - بني مسوس - الجزائر العاصمة

أيام 19 / 20 / 21 ربيع الأول 1443 هـ

Médecins, infirmiers et enseignants, le taux de vaccination à 20 % seulement

Vaccin anti-Covid : l'Algérie autorise la troisième dose

■ Le gouvernement a autorisé les Algériens à se faire injecter une troisième dose d'un vaccin anti-Covid. Cette dose de rappel pourra être administrée six mois après la deuxième injection.

Par Louisa Ait Ramdane

La troisième dose du vaccin anti-Covid sera une réalité, mais pas une obligation. Le ministre de la Santé, Abderrahmane Benbouzid, invite les citoyens désirant recevoir la troisième dose du vaccin anti-Covid à se rapprocher des centres de vaccination. «La durée de l'immunité procurée par les vaccins est inconnue. C'est pourquoi beaucoup de pays ont autorisé la troisième dose», a-t-il déclaré, hier, lors de la Journée nationale du donneur de sang. Dans ce contexte, le Professeur Benbouzid a révélé que des instructions ont été données aux centres de vaccination à travers le pays afin de recevoir les citoyens ayant reçu leurs deux doses depuis au moins six mois et veulent recevoir une troisième. Cependant, le ministre tient à rassurer que «cette troisième dose n'est pas obligatoire».

Malgré la lenteur de la campagne de vaccination, Benbouzid est optimiste et espère la relancer une nouvelle fois. Pour cela, il compte installer des points de vaccination au niveau du métro d'Alger et du tramway

pour attirer plus du monde. «Nous tablions sur la vaccination de 70 % de la catégorie concernée, mais les citoyens se sont montrés négligents», s'est-il notamment désolé. Au total, près de onze millions de personnes se sont fait vacciner, dont près de 5 millions qui ont reçu les deux doses et six millions de primo-vaccinés, soit un taux de 55 % de la catégorie ciblée. Mais il a révélé que plusieurs personnes primo-vaccinées ont boudé la deuxième dose.

Un taux de vaccination des plus faibles

Le ministre de la Santé, Abderrahmane Benbouzid, a regretté le faible taux de vaccination enregistré dans certains secteurs, notamment l'Éducation, l'Enseignement supérieur, la Santé. Il a dévoilé que le taux de vaccination chez les étudiants n'a pas dépassé les 1 %, tandis que seuls 20 % des médecins et des travailleurs de la santé sont vaccinés. «C'est l'occasion de se faire vacciner et de mettre la peur de côté», a-t-il recommandé. Il a indiqué, dans ce sens, que la décrue de l'épidémie que connaît le pays ne



Ph.D. R.

signifie en aucun cas que la bataille est gagnée. «Nous avons remporté une bataille mais pas la guerre», a-t-il mis en garde, invitant encore tous les citoyens à aller se faire vacciner pour faire face à une éventuelle 4^e vague de la pandémie de Covid-19. «L'Algérie dispose d'un stock de plus 13 millions de doses de vaccins au niveau de l'Institut Pasteur et toutes les wilayas ont leur propre stock», a-t-il fait savoir. Selon Benbouzid, «le virus est là, la menace existe. La vaccination reste le seul moyen qui s'offre à nous pour espérer tour-

ner un jour le pays de la pandémie». Concernant sa position sur l'obligation de la vaccination, Benbouzid a déclaré que «l'on ne peut pas obliger le citoyen à se

faire vacciner». Cependant, il a indiqué que «l'on peut imposer le pass sanitaire dans plusieurs services pour pousser le citoyen à la vaccination». L. A. R.

Bilan des dernières 24 heures 81 nouveaux contaminés et 4 décès

L'Algérie a enregistré 4 nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, le même nombre de cas que le bilan d'hier (4), portant à 5 894 le total des morts, a annoncé, hier, le ministère de la Santé. Le nombre de contaminations a connu une hausse, avec 81 cas, soit 9 cas de plus par rapport au bilan d'hier (72), pour atteindre, au total, 205 903 cas confirmés. R. N.

Immatriculés en Algérie de manière non conforme

Régularisation «exceptionnelle» des véhicules importés



Le projet de loi de finances 2022 propose la régularisation exceptionnelle des véhicules importés temporairement avec un titre de passage en douane, par des ressortissants étrangers, mais vendus et immatriculés sur le territoire national de manière non conforme aux normes établies.

«Les véhicules importés temporairement avec un titre de passage en douane, par des ressortissants étrangers dans le cadre de procédures spéciales et de facilités exceptionnelles pour des raisons humanitaires, vendus et immatriculés sur le territoire national de manière non conforme aux normes établies, ayant fait l'objet de saisie avant le 3 juin 2021, donnent lieu à une régularisation exceptionnelle en matière douanière, de conformité et d'immatriculation, selon les conditions et modalités fixées par arrêté conjoint des ministres chargés des Finances, de

l'Intérieur et des Mines», stipule le projet de loi. Une taxe de régularisation fixée à 50 000 DA doit être payée contre la récupération du véhicule mis en fourrière, précise le texte présenté dimanche à la commission spécialisée de l'APN par le Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane.

Dans l'exposé des motifs, le PLF 2022 explique que ces dernières années un nombre «important» de véhicules importés temporairement avec des titres de passage en douane par des ressortissants étrangers dans le cadre de procédures spéciales et de facilités exceptionnelles pour des raisons humanitaires, ont été immatriculés sur le territoire national, et ayant fait l'objet de saisie par la suite. Sur le plan juridique, souligne la même source, ces véhicules doivent être réexportés avant l'expiration de la durée de validité du titre de passage en douane

fixée à 6 mois. Or, déplore le document, ces véhicules sont immatriculés en Algérie sur la base d'un dossier falsifié, vendus par la suite et transférés entre les différentes wilayas, ajoutant que ces actes sont considérés comme un «délit douanier de première classe», selon l'article 325 du code des douanes. «Constituent des délits de première classe, les actes d'importation ou d'exportation sans déclaration, relevés lors des opérations de vérification ou de contrôle et qui consistent en la vente, l'achat, l'immatriculation en Algérie de moyens de transport d'origine étrangère, sans accomplissement préalable des formalités douanières prescrites par la réglementation ou l'apposition de numéros minéralogiques tendant à faire croire que ces moyens de transport ont été régulièrement dédouanés», stipule l'article. A cet effet, un nombre «considérable» de ces véhicules a été saisi durant les dernières années, et un grand nombre de propriétaires de ces véhicules qui les ont acquis de «bonne foi» et de manière légale protestent auprès des institutions publiques compétentes afin de récupérer leurs véhicules contre acquittement des droits de douane à titre symbolique. Ainsi, afin de préserver les droits des propriétaires des véhicules victimes d'opérations de fraude, d'éviter la détérioration de l'état des véhicules, d'une part, et permettre au Trésor public d'engranger des ressources financières, tout en réduisant la pression sur les fourrières, d'autre part, il est proposé à travers cette mesure de prévoir la régularisation exceptionnelle et définitive de la situation de ces véhicules.

L'Etat compte renoncer aux bénéfices de Sonatrach et Sonelgaz

L'Etat a décidé de renoncer aux bénéfices des deux groupes publics, Sonatrach et Sonelgaz, et d'autres entreprises publiques, pour leur permettre de les réinvestir et d'élargir leurs activités, a annoncé Aïmene Benabderrahmane. Dans ce sens, il a précisé que le gouvernement s'attend à une baisse des revenus exceptionnels, notamment des bénéfices des entreprises publiques comme Sonatrach et Sonelgaz. A ce titre, le Premier ministre a affirmé que l'Etat a décidé de renoncer aux bénéfices de Sonatrach et Sonelgaz, pour leur permettre de les investir dans leurs domaines d'activité. Concernant les moyens de résorber le déficit budgétaire, il a affirmé que le gouvernement «ne recourra pas à la planche à billets ni à l'endettement extérieur». Il a également indiqué que le prix référentiel du baril de pétrole a été fixé à 45 dollars, alors que le prix du baril est actuellement aux environs de 85 dollars. Ainsi, le Fonds de régulation des recettes ou sera versé ce surplus, «contribuera à l'absorption de ce déficit». «L'Algérie est l'un des rares pays dans la région où la dette intérieure atteint des niveaux faibles, et qui n'a pas eu recours à l'endettement extérieur durant la période de la crise sanitaire en dépit de ses répercussions sur les économies du monde, et ce, grâce aux mesures adoptées par les pouvoirs publics en la matière», a-t-il poursuivi.

Meriem Benchaouia

La DGF adopte une nouvelle stratégie de prévention

La lutte contre les feux de forêt commence dès maintenant

■ «La Direction générale des forêts (DGF) vient d'élaborer une nouvelle stratégie pour la prévention contre les risques d'incendies. Les plantations mixtes sont à privilégier, à savoir un mélange de résineux et de feuillus, pour créer des remparts contre les feux», a dévoilé la directrice de la protection de la faune et de la flore à la DGF.

Par Thinhinene Khouchi

Sexprimant, hier, sur les ondes de la Radio nationale, Ilham Kabouya, directrice de la protection de la faune et de la flore à la Direction générale des forêts (DGF), a indiqué qu'afin de ne plus revivre encore une fois le drame des feux de forêt qui ont fait des ravages cette année au niveau national, la DGF vient d'élaborer une nouvelle stratégie. Les plantations mixtes sont à privilégier, à savoir un mélange de résineux et de feuillus, pour créer des rem-

Education nationale Installation d'une commission chargée du statut des fonctionnaires

Le ministère de l'Education nationale tente de calmer la tension prévalant parmi les travailleurs et trouver des solutions aux problèmes posés. Hier, le ministre de tutelle Abdelhakim Belabed a rencontré les représentants des syndicats. Une commission technique chargée du dossier du statut des fonctionnaires du secteur a été installée. A cette occasion, le ministre a indiqué que cette commission "satellite" à examiner les propositions de tous les partenaires sociaux pour l'élaboration d'une nouvelle mouture du statut qui sera adoptée à l'avenir, conformément aux orientations du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune de manière à garantir le bien-être des travailleurs du secteur", en améliorant leurs conditions de travail et en leur assurant une carrière professionnelle équilibrée à même de garantir les droits de tous les corps du secteur de l'éducation nationale. Cette commission, a-t-il expliqué, travaillera en fonction d'un calendrier clair et précis et tiendra, dès mardi (aujourd'hui), des séances bilatérales avec tous les syndicats agréés auprès du secteur. Abdelhakim Belabed a rappelé qu'il présidera ces réunions et veillera "dans le cadre des lois en vigueur" à trouver les solutions appropriées, et ce en collaboration avec le partenaire social. Ces derniers jours, des syndicats du secteur avaient annoncé des actions de protestation pour demander l'amélioration de la situation socioprofessionnelle des travailleurs.

Massi S.



PH. R.

parts contre les incendies de forêt. Selon elle, la société civile est impliquée dans cette nouvelle stratégie. «Pour les actions de prévention, nous avons impliqué les comités de village, les associations environnementales et les populations riveraines, qui seront formés sur une meilleure connaissance du danger et sur les gestes de première intervention», a indiqué Ilham Kabouya. En outre, l'intervenante a souligné qu'afin d'assurer la réussite de l'opération de replantation, le ministère de l'Agriculture, à travers la Direction générale des forêts, a mis en place un nouveau programme de restauration des forêts incendiées, dont le coup d'envoi a été donné hier, à partir de la wilaya de Khenchela. Une nouvelle approche basée sur l'implication de la société civile a été dévoilée par l'invité de la rédaction, qui a précisé que

«nous allons mettre à la disposition des associations qui le souhaitent des parcelles de terrain dans le domaine forestier national, leur assurer la fourniture des plants et un encadrement technique. En contrepartie, ces associations vont s'engager dans le cadre d'une convention à assurer l'entretien de ces plantations». «Il ne suffit pas de mettre des plants en terre, il y a aussi tout le suivi qui se fait par la suite et c'est ce qui va assurer la réussite de ces plantations et la pérennité de nos forêts», a-t-elle expliqué, soulignant que «le rôle de la société civile est aujourd'hui prépondérant, car l'administration forestière ne peut pas tout faire toute seule». Outre un moyen de pérenniser les plantations, la DGF considère cette opération comme une campagne de sensibilisation et d'éducation environnementale. «En impliquant les associations et en les responsabilisant sur une parcelle de ter-

rain, c'est une manière de les sensibiliser à la protection de la nature et de la forêt», a relevé M^{me} Kabouya, précisant que «les parcelles désignées ont été minutieusement choisies» et que «19 millions de plants ont été agréés et prévus pour cette campagne nationale de reboisement qui débute au mois d'octobre et s'achèvera au mois de mars». Elle a annoncé, sur les ondes de la Chaîne 3 de la Radio nationale, qu'«à ce jour, 362 associations ont déjà signé des conventions avec 41 Conservations des forêts», tout en lançant un appel aux associations et même aux entreprises intéressées à participer à cette opération. «Une plateforme numérique est accessible sur le site internet du ministère de l'Agriculture et du Développement rural, pour ceux qui désirent participer à ce programme», indiquera-t-elle.

T. K.

Signature d'un accord de coopération entre la DGF et l'Ecole nationale des forêts

Un accord de coopération a été signé, dimanche soir à Khenchela, entre la Direction générale des forêts et l'Ecole nationale supérieure des forêts, en présence du ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Abdelhamid Hemdani. La signature de l'accord qui s'est déroulée au siège de l'Ecole nationale des forêts a été signée par Ghania Belhadj, directrice de l'Ecole et Ali Mahmoudi, directeur général des forêts. Le document vise à

accorder de l'intérêt aux dossiers prioritaires du secteur, notamment la lutte contre la désertification et les feux de forêt et la valorisation des produits ligneux (bois) et des produits forestiers non ligneux. Les signataires s'engagent, en vertu de cet accord, à adopter une gestion informatisée et numérique des forêts algériennes, outre l'élaboration de programmes de sensibilisation et d'éducation écologique et la participation à toutes les manifestations scientifiques ayant trait

au domaine des forêts. L'accord signé par la DGF et l'Ecole nationale des forêts prévoit la mise en place d'unités de recherche et l'établissement conjoint de programmes scientifiques. Le ministre de l'Agriculture qui a sillonné avec la délégation qui l'accompagnait les différents stands de la foire agricole organisée à l'occasion, a écouté les préoccupations des agriculteurs et assuré de leur prise en charge dans la limite des capacités disponibles.

T. K.

LA QUESTION DU JOUR

Soudan : ceci est-il un coup d'Etat ?

Suite de la page une

Lorsqu'il est rapporté des choses comme l'arrestation du Premier ministre, Abdallah Hamdok, d'un certain nombre de ministres, de dirigeants de partis, la fermeture de l'aéroport, et que la télévision nationale diffuse sans arrêt des chants patriotiques, on ne devrait même pas se demander à quoi a-t-on affaire dans ce cas précis, tant les faits sont en effet éloquentes. Le coup d'Etat militaire se dénonce pour ainsi dire lui-même. Ici il n'y a pas de question qui vaille ; et pour cause, il n'y a que des réponses. Pourtant même ici, ce n'est pas si simple de s'y reconnaître. Premier point : pour parler de coup d'Etat militaire, encore faut-il que les militaires ne soient pas déjà au pouvoir. Or les militaires soudanais sont déjà la composante principale d'un pouvoir qu'ils font semblant depuis le début de partager avec des civils. Deuxième point : le régime mis en place à la suite du renversement par l'armée de Omar el Bachir en 2019 est toujours un régime transitoire. L'armée y détient la part du lion. Troisième point : si les civils étaient en capacité d'évincer les militaires, ils n'auraient pas manqué de le faire dans le cours de ce qu'ils appelaient et appellent encore la révolution, et qui à l'évidence n'en était pas une. Cette révolution est si peu faite qu'elle reste à faire. Le compromis passé en 2019 était appelé dès le départ à évoluer au profit de l'une des composantes, un processus obéissant en dernier ressort au rapport de force entre elles. Quatrième point : du côté des civils, la diversité des opinions, des idéologies, des partis et des intérêts, étant la caractéristique principale, ils n'auraient pas pu se serai-ce que se présenter sous la forme d'un groupe unifié s'il n'y avait pas en face l'armée pour les forcer à tenir la bride haute à leurs désaccords. Reste maintenant l'autre acteur, la rue, qui au Soudan n'est pas seulement une masse de manœuvre aux mains de l'un des deux camps, ni des deux à tour de rôle. Les deux ont voulu ces derniers temps la mettre à contribution alors que leurs différends s'exacerbaient et que la rupture menaçait. Le fait est qu'elle a répondu plus fortement aux sollicitations des civils que des militaires, qui cependant ont montré qu'ils y comptaient des sympathisants. Voilà autant de raisons incitant à la circonspection dans le jugement, à l'imitation de celle dont beaucoup avaient fait preuve devant les développements récents en Tunisie.

M. H.

Université Abderrahmane-Mira de Béjaïa

La délocalisation de trois facultés provoque des mécontentements

Les enseignants de l'université A. Mira de Béjaïa continuent de contester la décision de délocalisation des étudiants de première année des trois facultés de technologie, des sciences de la nature et de la vie et des sciences exactes vers le nouveau campus d'El-Kseur.

Par H. Cherfa

Dans une déclaration datée du 23 du mois courant sanctionnant le conseil syndical de la Section syndicale des enseignants du supérieur (SESS) du campus Targa Ouzemour, les enseignants des trois facultés rappellent que «la question de la délocalisation concerne toute la communauté universitaire». Ces derniers considèrent que la décision d'affecter les étudiants des trois facultés vers El-Kseur est «unilatérale» et dénoncent «l'opacité caractérisant le dossier de la délocalisation, les intimidations dont font l'objet les enseignants de première année ayant contesté la décision de délocalisation». Pour les mécontents, «l'administration rectoriale persiste dans sa politique du fait accompli, remettant ainsi en cause ses propres engagements lors des deux derniers conseils d'administration et l'approche participative au sein de l'université de Béjaïa», dénonçant «le bras de fer et la politique du face à face de l'administration». Pour rappel, l'administration rectoriale avait incité les enseignants à occuper la délocalisation des trois facultés vers le campus d'El-Kseur en leur proposant des logements, la réduction du volume horaire, entre autres, avant de procéder à leur remplacement par d'autres dans leurs tâches pédagogiques. Le syndicat des enseignants du supérieur propose «l'ouverture d'un large débat avec la communauté universitaire, préalablement à toute décision d'exploitation du campus d'El-Kseur». Pour sa part, l'administration affirme le contraire, que cette décision s'est appuyée sur une large consultation auprès de «tous les enseignants de l'ensemble de l'université» et que «les cours se déroulent normalement dans ce nouveau campus».

Pour rappel, dès la rentrée, les enseignants du département des 1^{re} année de la Faculté de technologie ont menacé de suspendre les activités pédagogiques avant de durcir le ton. Ils ont, ensuite, été rejoints, ces derniers jours, par leurs collègues de la Faculté des sciences de la nature et de la



vie. Ils exigent «l'annulation» pure et simple de cette décision et proposent «l'ouverture d'un débat» impliquant toute les

facultés et les différents représentants de la communauté universitaire pour que la question de l'occupation des deux cam-

pus, d'Amizour et d'El-Kseur, soit définitivement réglée. Le bras de fer continue entre les deux parties. H. C.

Téléphonie mobile Les trois opérateurs sommés de se conformer aux exigences des cahiers des charges

L'ARPCÉ précise que «dans le cadre d'une opération de contrôle et d'évaluation de la couverture et de la qualité de service (QoS) des réseaux GSM et 3G des opérateurs de la téléphonie mobile au niveau des axes routiers et autoroutiers», elle a constaté que les trois opérateurs «n'ont pas satisfait à certaines des exigences contenues dans leurs cahiers des charges respectifs».

Suite à ce constat, l'Autorité de régulation «a mis en demeure les opérateurs de la téléphonie mobile : ATM (Mobilis), OTA (Djezzy) et WTA (Ooredoo) afin de se conformer aux exigences de couverture et de qualité de service des réseaux GSM et 3G au niveau des axes routiers et autoroutiers», indique, hier, un communiqué de l'Autorité de régulation.

L'ARPCÉ note également qu'«une opération de contrôle et d'évaluation de la couverture et de la qualité de service concernant l'ensemble des réseaux GSM, 3G et 4G sur tout le territoire national, est en cours de finalisation» et qu'elle «communiquera sur les résultats de cette opération dès son achèvement».

Hocine B.

Association de la presse de la wilaya

Promouvoir la communication, un objectif mesuré

L'Association de la presse de la wilaya de Mostaganem (APM) regroupe plus d'une quarantaine de correspondants et de journalistes, dont une partie représente des jeunes sortants de l'université. Ces derniers éléments qui débutent dans le métier, se retrouvent encadrés par un groupe d'anciens de la profession. Un encadrement qui veille à enseigner les meilleures pratiques journalistiques. Ces jeunes sont aussi formés par l'association dans le cadre de la convention de coopération avec

l'Université Abdelhamid- Ibn-Badis. Sur un autre registre et toujours dans le cadre de ses objectifs arrêtés sur sa feuille de route, l'APM œuvre scrupuleusement à promouvoir la communication et la profession en même temps. Aujourd'hui, la presse à Mostaganem tout en étant structurée dans un organisme associatif, travaille d'arrache-pied afin que les principes d'éthique et de déontologie journalistiques soient toujours respectés. Il faut aussi souligner qu'à Mostaganem la presse, autant écrite, audiovisuelle, radiopho-

nique que numérique, a fait un saut de qualité à l'égard de la médiatisation de l'action publique. Grâce à l'Association, les médias à Mostaganem travaillent dans une synergie incomparable pour la transmission de l'information. Aujourd'hui, ce groupe de l'APM a réorganisé l'information par l'instauration, il y a deux années du "Forum hebdomadaire de la presse" à travers lequel les membres de l'exécutif s'invitent à présenter leurs secteurs devant les médias locaux. En collaboration avec le Laboratoire

des études de l'information et de la communication de l'UMAB, l'APM a aussi lancé un programme de formation au profit des chargés des cellules de communication des administrations publiques. Ce programme, auquel ont participé une trentaine de structures, s'achèvera cette semaine. Ce dernier vise également à promouvoir la communication dans toutes ses dimensions. Etant partenaire du développement local, l'APM a tendance à vouloir faire mieux et autrement.

Lotfi Abdelmadjid

3^e Salon international des façades, fenêtres et portes Plus de 60 exposants y participent

Plus de 60 exposants algériens et étrangers participeront à partir de demain, à Alger, au 3^e Salon international des façades, fenêtres et portes (SIFFP), une manifestation économique qui vise à encourager l'investissement et à créer de nouvelles offres d'emploi dans ce domaine, ont annoncé, dimanche à Alger, les organisateurs de l'événement.

Ce salon, qui s'étalera jusqu'au 30 octobre au Centre international des conférences, vise à

promouvoir les activités relatives aux portes, fenêtres et façades vitrées, en sus de l'exposition des technologies internationales modernes, économiques et automatiques dans le domaine ainsi que la sensibilisation des professionnels et des particuliers à l'importance et aux moyens d'économiser l'énergie, a précisé la société organisatrice «FFP Events». Il ambitionne également d'encourager l'échange des expertises, expériences et des solutions intelli-

gentes entre les exposants participants au salon, a déclaré le directeur du salon, Abdennour Noui Mehidi.

M. Mehidi a souligné que la troisième édition de cet événement international devrait accueillir 3 600 visiteurs, dont 95 % sont des professionnels selon les données d'inscription.

Il a ajouté que ce salon prévoit, outre une exposition de diverses solutions innovantes, un programme riche qui comprend plusieurs conférences

liées aux nouvelles technologies dans le domaine de l'isolation thermique des bâtiments et solutions innovantes d'interfaces tridimensionnelles destinées principalement aux petites et moyennes entreprises.

En vue d'ancrer la culture de professionnalisme dans l'installation des produits, un espace a été réservé au grand public pour expliquer l'importance et les méthodes d'installation des fenêtres et des portes.

Y. N.

Tissemsilt

Production de plus de 6 000 quintaux de laine

■ La production de laine a atteint 6 000 quintaux durant la saison agricole 2020-2021 dans la wilaya de Tissemsilt, a-t-on appris auprès de la direction locale des services agricoles.



Par Salem K.

En marge d'une rencontre de sensibilisation sur «la stratégie de valorisation de la production de laine dans la wilaya», le chef de service de l'organisation et de la production végétale et animale, Mâamar Medjahed, a indiqué à l'APS que la production de laine dans la wilaya a connu un recul durant la saison 2020-2021, par rapport à la saison écoulée au cours de laquelle près de 7 000 quintaux de laine

ont été produits et ce, en raison de la baisse du cheptel.

Le responsable a indiqué avoir recensé 3 450 éleveurs ayant participé aux opérations de tonte de laine, durant la saison agricole précédente, notamment dans les régions connues pour l'élevage de bétail, à l'instar de Lâayoune, Khemisti, Tissemsilt, Bordj Emir Abdelkader, Ammari, Ouled Bessam et Lardjem. Durant cette saison, l'opération de tonte a touché près de 330 000 têtes de mouton.

D'autre part, il a souligné que l'activité de tonte de laine dans la wilaya de Tissemsilt fait face à «un manque de main-d'œuvre qualifiée», notant que le métier est exercé par des éleveurs et des ouvriers âgés de manière traditionnelle.

La laine produite durant les mois de mai et juin derniers est destinée à la vente au niveau des marchés populaires de la région et des wilayas limitrophes comme le marché de Hassi Fedoul (Djelfa) et une partie est destinée aux entre-

prises publiques et privées actives dans le textile.

Il est à rappeler que la DSA locale a initié, en coordination avec la Chambre d'agriculture, durant la saison agricole écoulée, des sorties de sensibilisation ayant touché plus de 200 exploitations d'élevage de bétail durant lesquelles ils ont sensibilisé les éleveurs sur l'utilisation d'équipements modernes dans la tonte de laine afin d'augmenter la production.

A noter que la rencontre de sensibilisation sur «la stratégie de valorisation de la production de laine dans la wilaya» a été organisée dimanche à l'initiative de la Chambre de l'artisanat et des métiers, avec la collaboration de la Direction des services agricoles, d'éleveurs et d'artisans activant dans la production de tapis et de textile.

A cette occasion, des explications ont été fournies sur la nouvelle stratégie mise en place par l'Etat dans le domaine de la valorisation de la laine et ce, à travers l'ouverture de centres de laine permettant de fournir la matière première aux opérateurs des secteurs du textile et des tapis, en plus de mettre en avant les efforts du secteur agricole dans le domaine du soutien et de l'accompagnement des éleveurs afin d'augmenter la production de cette matière.

S. K.

Mostaganem

Commercialisation de 200 tonnes de pomme de terre de saison déstockées

L'opération de commercialisation de 200 tonnes de pomme de terre de saison, stockées dans des chambres froides, a été lancée hier à Mostaganem, a-t-on appris auprès de la Direction locale du commerce et de la promotion des exportations.

Le chef du service d'observation du marché et de l'information économique, Sid Ahmed Ghali, a expliqué que l'opération de déstockage de cette quantité

de pomme de terre, détenue par un opérateur privé de la wilaya, a eu lieu hier (dimanche) en collaboration avec les services agricoles.

Sa commercialisation, à raison de 50 DA le kilogramme, a débuté dans la journée au niveau des points de vente aux marchés Rahma de Mesra et de Haï «5-Juillet-1962» au chef-lieu de wilaya. Le responsable a souligné que l'opération d'approvisionnement des marchés locaux

en ce produit de grande consommation se poursuivra jusqu'au 2 novembre prochain, faisant part de la création de points de vente directe aux consommateurs avec des prix fixés en coordination avec les présidents des Assemblées populaires communales (APC).

Il est prévu l'approvisionnement prochain des marchés régionaux et nationaux en pomme de terre d'arrière-saison avec le début de la campagne

de récolte à partir de la première moitié du mois de novembre prochain, ce qui permettra de réguler le marché, garantir la disponibilité de ce produit et la baisse des prix, a-t-on indiqué.

Les services agricoles de la wilaya de Mostaganem prévoient une production d'un million de quintaux de pomme de terre d'arrière-saison, plantés en août dernier sur une superficie globale de 2 000 hectares.

S. K.

Après les menaces d'expulsion de diplomates

Nouveau plongeon de la livre turque

La livre turque a de nouveau atteint un plus bas historique hier matin à l'ouverture des cours, après les menaces du Président Recep Tayyip Erdogan d'expulser dix diplomates occidentaux, mobilisés en faveur de l'opposant Osman Kavala.

La monnaie turque s'est échangée à plus de 9,80 livres pour un dollar avant de se stabiliser autour de 9,73 dollars après 05h00 GMT, en baisse de 1,3 %

face au billet vert.

Les ambassadeurs de dix pays – le Canada, la France, la Finlande, le Danemark, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Suède et les Etats-Unis – ont provoqué la colère du chef de l'Etat en appelant le 18 octobre à un «règlement juste et rapide de l'affaire Osman Kavala».

Cet homme d'affaires et mécène turc, devenu une des bêtes noires du régime, est

emprisonné depuis quatre ans sans jugement, accusé de vouloir déstabiliser la Turquie.

Le président turc Recep Tayyip Erdogan a annoncé samedi avoir ordonné l'expulsion, «au plus vite», des ambassadeurs de ces dix Etats.

A ce stade, les pays concernés n'ont toutefois pas reçu de notification officielle.

Une réunion de cabinet doit se tenir à 12h00 GMT à Ankara, à l'issue de laquelle ces expul-

sions pourraient être confirmées – ou pas.

La livre turque, qui avait déjà connu une semaine noire marquée par le placement d'Ankara sur la «liste grise» du Gafi (Groupe d'action financière) pour ses manquements dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, a perdu 24 % de sa valeur face au dollar depuis le début de l'année.

Younès H.

Etats-Unis Un accord sur les plans de Biden dans la semaine qui vient, selon Pelosi

La cheffe démocrate de la Chambre des représentants, Nancy Pelosi, a affirmé, dimanche, que les élus de son parti pourraient parvenir à un compromis dans la semaine qui vient sur le contenu des vastes réformes ambitionnées par Joe Biden. Comme la ministre de l'Economie Janet Yellen, M^{me} Pelosi a aussi évoqué dimanche la possibilité que ces réformes soient en partie financées par une taxe sur les actifs détenus par les personnes les plus riches aux Etats-Unis. «Nous y sommes presque», a déclaré la responsable sur la chaîne CNN, répondant également «c'est ce qui est prévu», à la question de savoir si l'accord interviendrait dans la semaine. «Nous avons un accord sur 90 % du projet, nous avons simplement quelques-unes des dernières décisions à prendre», a-t-elle également affirmé.

Joe Biden a reçu dimanche matin, dans sa résidence du Delaware, le chef démocrate du Sénat, Chuck Schumer, et le sénateur Joe Manchin, l'un des élus démocrates réfractaires à certaines parties du projet de réformes sociales. Pour le financer, «nous aurons probablement une taxe sur les riches», a indiqué dimanche M^{me} Pelosi en soulignant que cette option était encore en discussions parmi les sénateurs démocrates. Elle permettrait au mieux de financer 10 % du projet, a aussi indiqué la responsable. M^{me} Yellen a précisé un peu plus tard sur CNN que la proposition évoquée par M^{me} Pelosi était celle du sénateur Ron Wyden. Elle prévoit d'imposer chaque année les plus-values dégagées, mais pas encaissées, de tous les actifs liquides détenus par les milliardaires, ceux pouvant être rapidement transformés en espèces comme les actions. «Je n'appellerai pas ça une taxe sur les riches», a souligné M^{me} Yellen.

«Mais cela permettrait d'atteindre plus facilement les gains sur les capitaux, qui représentent une part extrêmement importante des revenus des personnes les plus riches et qui actuellement ne sont pas imposés tant qu'ils ne sont vendus», a-t-elle ajouté. La proposition concernerait les personnes détenant plus d'un milliard de dollars d'actifs ou dégageant plus de 100 millions de dollars de revenus sur trois ans, soit moins de 1 000 contribuables américains, selon le «Wall Street Journal». Le président américain avait exprimé jeudi un optimisme prudent sur la possibilité d'un accord au Congrès pour faire passer son projet de réformes sociales et son plan sur les infrastructures. Les montants ont été rabotés pour tenter de rassembler toutes les franges du parti démocrate. Joe Biden a notamment mené, durant la semaine, des négociations intensives avec des élus réticents au cours desquelles il a consenti à diminuer drastiquement les dépenses consacrées aux mesures sociales et au climat.

R. E.

Ghardaïa

Relance de l'opération de recensement général agricole

■ L'opération de recensement général de l'agriculture (RGA) dans la région de Ghardaïa, choisie comme wilaya pilote pour tester la mise en œuvre d'une application numérique du recensement selon une approche modulaire (version Soft) préconisée par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, vient d'être relancée, a-t-on appris, hier, auprès de la Direction des services agricoles.

Par Halim O.

Lancée en avril dernier à Ghardaïa, l'opération de recensement national des exploitations agricoles et d'élevage a connu un répit imposé par la pandémie de coronavirus, suivie d'une période caniculaire et de sécheresse durant la période estivale ainsi que le manque de moyens humains et matériels, a expliqué Khaled Djebrit, ingénieur en chef chargé des statistiques à la DSA.

Le recensement a atteint jusque-là le taux de 26 %, soit 3 032 exploitations agricoles recensées sur 11 841 exploitations, a-t-il signalé, ajoutant qu'un renforcement en moyens humains et matériels vient d'être effectué pour accomplir ce large processus de collecte de données et recueillir des statistiques fiables sur le secteur agricole dans la wilaya. L'opération de recensement s'appuie sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et une application numérique de collecte d'informations sur le secteur agricole dans toutes les phases de recensement, telles que l'utilisation de dispositifs de géo-référencement, y compris les systèmes de positionnement global (GPS) et les systèmes d'information géographique (SIG), ainsi que les tablettes et ordinateurs portables, a détaillé M. Djebrit.

Ce nouveau dispositif numérique et moderne de recensement agricole a été testé sur le terrain dans des exploitations agricoles dans les communes de Bounoura, El-Atteuf, Métili et Seb-Seb au préalable, avant le lancement du recensement général agricole et du cheptel, a-t-il souligné. Grâce à l'utilisation des méthodes et outils innovants pour la collecte des données sur

le terrain, selon un canevas numérisé et le renforcement des équipes de recenseurs, permet d'accélérer le processus du recensement et d'améliorer la qualité et la fiabilité des données, conformément aux normes de l'institution onusienne (FAO), a noté le responsable.

L'opération statistique d'envergure nationale, minutieusement préparée après l'installation d'une commission de suivi technique et opérationnel, composée des différents partenaires et structures du secteur, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route du secteur agricole 2020-2024, a fait savoir le responsable des statistiques à la DSA.

La réalisation du recensement agricole constitue une étape cruciale pour les pouvoirs publics afin de mettre en œuvre une politique de développement agricole et rurale basée sur des données fiables et permet de connaître le nombre et la taille des exploita-



tions, l'utilisation des terres, les superficies cultivées, l'intensité des cultures, les installations d'ir-

rigation, l'utilisation des intrants agricoles, le cheptel, ainsi que les données démographiques

sur les agriculteurs et l'emploi, a-t-il conclu.

H. O.

Guelma

La Casnos se déploie dans les zones d'ombre

Des travailleurs non-salariés habitant dans les zones d'ombre de la wilaya de Guelma ont bénéficié des services du bureau itinérant de l'antenne locale de la Caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés (Casnos) depuis début 2021, a-t-on appris, dimanche, auprès de cette agence. Selon Ghania Naïli, directrice de l'antenne locale de la Casnos, ce bureau itinérant a assuré divers services comme la remise et l'activation des cartes Chifa, le remboursement, le paiement des cotisations et le traitement des dossiers de retraite au profit de 174 travailleurs à travers les zones

d'ombre des 34 communes de la wilaya.

Ces derniers mois, plus de 530 non-salariés avaient bénéficié des prestations de ce bureau, a fait savoir la même responsable qui a relevé que, comparativement à 2020 durant laquelle 670 non-salariés ont bénéficié durant toute l'année des services de ce bureau, l'année 2021 a connu une amélioration notable s'agissant des prestations de ce bureau.

Selon M^{me} Naïli, depuis le début de l'application de l'ordonnance du 25 août 2021 relative aux mesures exceptionnelles d'exonération des pénalités et majorations de retard, le

bureau itinérant a été intégré dans le plan de travail pour sensibiliser les concernés à ce sujet. La directrice de l'agence de wilaya a ajouté que les sorties de terrain de ce bureau, à raison de deux fois par semaine, sont menées en coordination avec les représentants des organismes et instances professionnels concernés par ces mesures et permis de mener un travail de sensibilisation de proximité au niveau des gares routières et des lieux publics.

L'action du bureau a constitué un appui au programme tracé par l'agence au travers de ses structures pour la sensibilisation aux mesures exception-

nelles d'exonération, a ajouté M^{me} Naïli qui a relevé que le nombre des bénéficiaires de ces mesures a atteint, à la troisième semaine du mois d'octobre courant, 1 050 personnes appartenant aux diverses catégories et secteurs d'activités.

Ces mesures d'exonération visent à atténuer les lourdes charges supportées par ces personnes durant la pandémie de Covid-19, a affirmé la même cadre, soulignant que l'opération de sensibilisation relative à ces mesures, en vigueur jusqu'au 31 janvier 2022, se poursuit pour toucher le plus grand nombre d'opérateurs concernés.

Ghani Y.

Touggourt

L'information de proximité, élément essentiel dans l'action de développement local

L'importance du rôle de l'information de proximité, en tant que partenaire essentiel dans la promotion du développement local, a été mise en exergue par les participants à une rencontre organisée, dimanche à Touggourt, dans le cadre de la célébration de la Journée nationale de la presse.

S'exprimant lors de cette rencontre axée sur le thème «La presse et le développement local», Gaoui Bouhaniya, doyen de la faculté des sciences politiques à l'université Kasdi-

Merbah de Ouargla, a estimé que «la presse constructive constitue un des importants piliers dans l'édification des sociétés développées», car permettant de répondre aux attentes du citoyen et contribuant à la promotion de la communication à l'échelle locale. Pour l'intervenant, «la presse doit miroiter la réalité de la société, transmettre la vérité au citoyen et constituer un solide trait d'union entre le citoyen et les pouvoirs publics pour concrétiser les objectifs du développement local». M.

Bouhaniya a également évoqué l'importance des questions traitées par la presse locale, notamment à l'ère de l'apparition de la presse-citoyenne, mais aussi de sites et ondes véhiculant des fake-news, avant de mettre l'accent sur la nécessaire fédération des efforts entre les pouvoirs publics et le citoyen pour atteindre l'objectif de développement et transmettre l'information dans un cadre d'éthique et de responsabilité.

Redouane Chafou, de l'université d'El-Oued, a donné un

aperçu sur la presse locale dans le Sud, dans la région d'Oued-Righ notamment, mettant en relief le rôle de la presse dans l'épanouissement de l'opinion publique, son soutien au mouvement de la réforme nationale avant et après la guerre de Libération nationale et sa contribution dans le rayonnement de la question algérienne sur la scène internationale.

Selon l'intervenant, le paysage médiatique a permis l'émergence de grandes plumes journalistiques et littéraires qui ont

contribué à travers l'histoire à façonner la presse et le travail radiophonique durant la guerre de Libération nationale, notamment à la suite de la création, dans les années 1950 à Touggourt, de radio El-Wahat (Oasis). Cette rencontre a été mise à profit pour honorer les représentants de la presse locale et le staff journalistique du quotidien arabophone «El-Kafila de Touggourt», dont le premier numéro vient de paraître pour enrichir le paysage médiatique de la région.

R. R.

25 ans après la mort du romancier

Benhadouga : des œuvres toujours d'actualité

■ Abdelhamid Benhadouga, auteur du célèbre roman «Rih El Djanoub» (Vent du Sud) et premier romancier d'expression arabe, décédé il y a de cela 25 ans, a ouvert la voie aux créateurs pour présenter des romans exceptionnels en langue arabe.



Par Abla selles

Dans sa septième édition, le Prix Katara a choisi le prolifique romancier algérien Abdelhamid Benhadouga comme personnalité de l'année, une initiative qui s'inscrit dans le cadre de la célébration d'une figure littéraire arabe, devenue tradition annuelle.

A cet effet, le ministère de la Culture et des Arts a organisé,

du 9 au 11 janvier dernier à la Bibliothèque nationale d'El Hamma (Alger), une conférence nationale sur les œuvres du romancier Abdelhamid Benhadouga sous le thème «Le roman algérien... de la création à la consécration», pour célébrer cet auteur dont les œuvres ont marqué le récit algérien et dont les ouvrages sont considérés comme précurseurs dans l'écriture en langue arabe. Laissant derrière lui des œuvres littéraires

riches et diversifiées, il avait entamé son parcours en 1951, par des écrits dans les titres de presse en Tunisie où il avait fait ses études et s'était installé fuyant la persécution coloniale pour son activité politique au sein du parti du Mouvement pour le Triomphe des Libertés démocratiques (MTLD).

En 1952, Benhadouga publie son premier texte poétique «Hamel Al Azhar» pour se lancer par la suite dans la création

romanesque.

La carrière littéraire de Benhadouga a été riche et variée depuis la parution de son premier roman «Le vent du sud» en 1971, adapté au cinéma par feu Salim Riad, suivi d'autres œuvres, dont «La fin d'hier» (1975) ou encore «Djazya et les derviches» (1992).

Feu Benhadouga a également écrit des nouvelles et des textes pour le théâtre, traduits en plusieurs langues, mais pas que,

il cumule aussi une longue expérience dans le domaine de la traduction, traduisant, à titre d'exemple, l'étude de l'avocat français Jacques Vergès intitulée «Défendre les Fedayin» en 1975.

Vers la fin des années 1980, Benhadouga est nommé directeur de l'établissement national du livre, puis secrétaire général adjoint de l'Union des écrivains algériens et président du Haut Conseil de la culture (1990-1993).

Abdelhamid Benhadouga est né le 9 janvier 1925 dans le village d'El-Hamma à Bordj Bou-Arréridj. Il a appris les principes de la langue arabe et des parties du Saint Coran, avant de poursuivre son parcours à l'Institut Kettania de Constantine et rejoindre l'Université Zitouna de Tunis, où il obtient un certificat de réussite.

Plus tard, le regretté a étudié à l'Institut des arts dramatiques où il obtient un diplôme en théâtre arabe.

Benhadouga s'est tourné vers l'écriture des nouvelles et des romans, car s'étant approprié à l'expression des enjeux et des pressentiments qui l'habitaient. Il a ainsi écrit sur le vécu algérien dans ses différentes manifestations à partir du milieu rural dans lequel il a grandi et souffert de l'oppression du colonisateur.

A. S.

Travaux de «Ifriquia» à Mostaganem

La salle de cinéma sera réceptionnée avant la fin de l'année

Les travaux de réfection de la salle de cinéma «Ifriquia» (ex- Cinéma Monde) de Mostaganem seront réceptionnés avant la fin de l'année en cours, a-t-on appris, dimanche, du directeur de wilaya de la culture et des arts, Mohamed Merouani.

Les travaux de réfection de cette infrastructure culturelle de portée historique pour avoir abrité de grands événements comme les premières éditions

du Festival du théâtre amateur, enregistrent un taux d'avancement appréciable et se trouvent en phase de levée de réserves en attendant sa réception, avant la fin de l'année en cours, et sa réouverture, a expliqué le même responsable.

La gestion de cette salle de cinéma de 1 200 places sera confiée au Centre algérien de développement du cinéma, a indiqué Mohamed Merouani, précisant que les travaux de res-

tauration, pour lesquels une enveloppe de 190 millions DA a été allouée, ont visé l'ensemble des équipements et blocs de l'infrastructure, notamment la pose d'une nouvelle toiture, mais n'ont pas touché la façade extérieure qui a une dimension historique.

Cette salle a été récemment équipée des dernières technologies en matière d'équipements de projection, en plus d'un système de climatisation centralisé

et de divers moyens de protection contre les incendies.

La salle Ifriquia a été construite durant la période coloniale. Les premières projections cinématographiques ont débuté en février 1956. Elle a figuré parmi les plus grandes salles en Algérie avec une capacité d'accueil de 1 700 places et un écran géant de 160 m². La salle a été fermée il y a deux décennies, selon des sources historiques.

L. B.

Patrimoine

Découverte d'un cimetière romain à Hammam Debagh

Des chercheurs du Centre national de recherche en archéologie (CNRA) ont découvert un cimetière romain datant du IV^e siècle dans le centre de la commune de Hammam Debagh (wilaya de Guelma), a fait savoir, samedi, la direction locale de la Culture et des Arts. Le site où a été découvert le cimetière devait accueillir un centre de repos de la Protection civile, a indiqué le directeur local de la Culture et des Arts, Boujdjema Benamirouche, précisant que lors

du lancement des travaux, des pièces archéologiques ont été exhumées. La Direction de la culture, qui a pris les mesures administratives qui s'imposent, dont la suspension des travaux, a saisi le ministère de tutelle qui a rapidement dépêché une commission scientifique composée de chercheurs du CNRA pour procéder aux fouilles de sauvetage, toujours en cours, a-t-il ajouté. De son côté, Ouafia Adel, chercheuse et membre de l'équipe du CNRA, a expliqué qu'une semaine

après le lancement des fouilles, les chercheurs ont découvert un cimetière remontant au règne de l'empereur romain Honorius (IV^e siècle), affirmant que cette découverte met en lumière un pan important de l'histoire de cette région. Elle a également souligné que les découvertes faites jusqu'à présent représentent des tombes de plusieurs types, dont certaines sous tuiles, d'autres sous des jarres ou encore creusées dans la roche, ajoutant que «la fouille de sauvetage se poursuit et les cher-

cheurs déploient des efforts pour sauver tout ce qui peut l'être». Selon la spécialiste, ce site archéologique pourrait être ouvert aux touristes, surtout qu'il se trouve à proximité des stations thermales et de la cascade naturelle au centre du chef-lieu de la commune de Hammam Debagh, située à 22 km à l'ouest de la ville de Guelma et qui accueille annuellement des milliers de visiteurs, de l'intérieur et de l'extérieur du pays.

M. K.

Gunther de «Friends» James Michael Tyler est mort

James Michael Tyler, mondialement connu pour avoir interprété le rôle de Gunther dans la série Friends, est décédé ce dimanche. L'agent de l'acteur américain a annoncé la nouvelle au site TMZ dans l'après-midi, précisant que ce dernier était décédé des suites d'un cancer de la prostate.

«Le monde le connaissait en tant que Gunther, le 7^e membre de la bande de Friends, mais ses proches le connaissaient comme acteur, musicien, militant pour la détection des cancers et mari aimant», a déclaré sa famille.

James Michael Tyler avait dévoilé être malade quelques jours après être apparu dans l'épisode spécial de Friends, filmé à distance. Il avait alors expliqué avoir préféré attendre la diffusion de l'épisode pour rendre son cancer public afin de ne pas rendre les retrouvailles moins festives, rappelle TMZ.

L'acteur, qui est apparu dans 150 des 235 épisodes de Friends, se battait contre la maladie depuis 2018. Il a joué dans plusieurs autres séries connues comme «Sabrina», l'apprentie sorcière ou encore «Scrubs».

R. I.



Soudan

Le général qui chapeaute la transition dissout les autorités, état d'urgence

■ Le général soudanais Abdel Fattah al-Burhan a dissous, hier, les autorités de transition dont la quasi-totalité des membres civils sont déjà aux mains de l'armée, décrétant l'état d'urgence, alors que des tirs ont déjà fait des blessés parmi les manifestants pro-démocratie.

Par Mourad M.

Depuis le matin, le «coup d'État» dénoncé à l'international s'est déroulé en plusieurs étapes. Le Premier ministre, son épouse, nombre de ses ministres et tous les membres civils du Conseil de souveraineté – plus haute autorité de la transition – ont été arrêtés par des militaires.

La télévision d'État a été prise par les militaires et à la mi-journée le général Abdel Fattah al-Burhan y est apparu.

Ne cessant de répéter qu'il souhaitait toujours «une transition vers un État civil et des élections libres en 2023», après 30 ans de dictature d'Omar el-Béchir démis en 2019, il a malgré tout relevé tous les dirigeants de leurs fonctions.

Le gouvernement est dissous, de même que le Conseil de souveraineté, a-t-il dit, les préfets et ministres sont limogés, et l'état d'urgence est déclaré dans tout le pays, a-t-il ajouté.

Avant même qu'il ne s'expri-

me, des milliers de Soudanais descendaient dans les rues conspuant l'armée. Devant le QG de l'armée dans le centre de Khartoum, bouclé par soldats et blocs de béton depuis des jours, 12 manifestants ont été blessés par des tirs des forces armées, ont assuré un syndicat de médecin et le ministère de l'Information.

Le bureau du Premier ministre Abdallah Hamdok avait appelé à «manifestation contre le «coup d'État pour protéger la révolution de 2019 qui a renversé Béchir».

Craignant pour la vie du dirigeant retenu «dans un lieu non identifié», son bureau a averti que les autorités militaires portaient «l'entière responsabilité de sa vie ou sa mort», dans un pays déjà secoué par un coup d'État manqué il y a un mois.

«J'appelle les forces armées à relâcher immédiatement les personnes retenues», a exhorté l'émissaire de l'ONU au Soudan, Volker Perthes, jugeant «inacceptables» ces arrestations de civils appartenant aux autorités

de transition.

Les États-Unis, dont l'émissaire Jeffrey Feltman était la veille encore dans le bureau du Premier ministre, ont déjà prévenu que «tout changement du gouvernement de transition mettrait en danger l'aide américaine».

Le chef de la diplomatie européenne, Josep Borrell, a lui appelé la communauté internationale «à remettre la transition soudanaise sur les rails», tandis que la Ligue arabe et l'Union africaine appelaient «au dialogue».

Face à ces critiques qui s'accumulent, le général Burhan a donné un gage de poids : il s'est dit engagé à respecter les accords internationaux signés par le Soudan, l'un des quatre États arabes à avoir récemment décidé de reconnaître Israël.

Dans les rues de Khartoum, où internet et le téléphone ne sont plus accessibles pour beaucoup, de nombreux Soudanais conspuent depuis tôt le matin le général Burhan, ont constaté des correspondants de l'AFP.

«Nous refusons le régime militaire et sommes prêts à sacrifier nos vies pour la transition démocratique», a juré l'un d'eux à l'AFP, Haitham Mohamed.

«Nous ne quitterons pas les rues avant le retour du gouvernement civil», affirme Sawvan Bachir, elle aussi sous la nuée de



Ph. > D. R.

drapeaux soudanais.

Dans un pays quasiment toujours sous la férule des militaires et des islamistes depuis son indépendance il y a 65 ans, la transition battait de l'aile depuis longtemps. Entre luttes de pouvoir parmi les civils et militaires décidés à conserver leurs acquis politiques et économiques, elle a débuté dans l'union sacrée avant de finir morcelée.

En avril 2019, l'armée poussait au départ M. Béchir, sous la pression d'une énorme mobilisation populaire. Depuis août de la même année, un Conseil de souveraineté, composé pour moitié de civils et pour moitié de militaires, menait le pays, promettant les premières élections libres fin 2023.

Mais ces derniers jours, la tension est montée entre les deux camps. Le 16 octobre, des

pro-armée ont planté leurs tentes devant le palais présidentiel où siègent les autorités de transition.

En réponse, le 21 octobre, des pro-civils sont descendus par dizaines de milliers dans les rues du pays, dans un joyeux festival pour, disaient-ils, «sauver leur révolution».

Il y a deux jours, le camp civil avait mis en garde contre un «coup d'État rampant», lors d'une conférence de presse qu'une petite foule avait cherché à empêcher.

Mais ce camp est divisé. La preuve ? Le sit-in qui réclame un «gouvernement militaire» comme les pro-révolution se revendiquent tous des Forces de la liberté et du changement (FLC), la grande alliance anti-Béchir qui s'est créée en 2019.

M. M.



Commentaire

Identité

Par Fouzia Mahmoudi

Il y a quelques semaines, les dirigeants de la droite française n'avaient pas de mots assez durs pour qualifier Éric Zemmour, qui attire un large public issu des Républicains. Surtout, il a été clarifié qu'il était hors de question que le journaliste puisse participer au Congrès LR qui se tiendra le 4 décembre prochain pour désigner le candidat officiel de la droite à la prochaine élection présidentielle. L'un des détracteurs les plus tranchants à l'égard de Zemmour était alors Gérard Larcher qui traitait le polémiste de «taliban». Aujourd'hui, un mois plus tard, et certainement du fait de la folle popularité de Zemmour au sein des militants et sympathisants LR, Larcher, comme d'autres, met de l'eau dans son vin. Le président LR du Sénat estime désormais que l'auteur d'un «suicide français» s'il «hystérise le débat» n'est pas raciste et est la conséquence des «renoncements» de la droite sur l'immigration et la sécurité, dans un entretien au Journal du dimanche. Interrogé sur le fait de savoir si Éric Zemmour était raciste, Gérard Larcher répond : «Non, mais je n'aime pas sa façon de réécrire l'histoire. Il hystérise le débat. Il divise, il fracture, alors qu'il faut rassembler». Selon le sénateur, «il abîme la nation alors qu'il prétend la réhabiliter», or «la France, ça ne peut pas être : haïssiez-vous les uns les autres». Par ailleurs, Gérard Larcher juge qu'Eric Zemmour «aborde de vraies questions». Par exemple, «nos capacités d'intégration et d'assimilation sont saturées», clame le parlementaire. Alors qu'Eric Zemmour n'est pas déclaré candidat à la présidentielle mais est donné par certains sondages au coude-à-coude avec Marine Le Pen pour rallier le second tour, Gérard Larcher reconnaît qu'il constitue «un phénomène électoral». «C'est un miroir que nous tendent des millions de Français, qui nous reprochent nos renoncements, notamment sur la question migratoire, l'insécurité et l'identité», explique-t-il. A ses yeux, «il n'y aurait ni phénomène Le Pen ni phénomène Zemmour si nous avions mieux traité ces questions». Gérard Larcher rend hommage au dernier président de la droite classique en date : «Quand Nicolas Sarkozy avait voulu ouvrir le débat sur l'identité nationale, on s'interrogeait, moi le premier. Mais il avait raison». Reste à voir si les cadres de la droite seront plus indulgents face à Zemmour pour ne pas heurter leur électoral qui est inexorablement attiré par le discours du journaliste, ou si au contraire, du fait de sa popularité parmi l'électorat LR, il sera combattu autant plus ardemment pour éviter que la base des électeurs du candidat officiel LR ne se fasse dévorer par le (probable) candidat Zemmour.

F. M.

Afghanistan

Bergers et agriculteurs affamés par le changement climatique

Abalah Murghab, dans le nord-ouest de l'Afghanistan, la sécheresse est un ennemi mortel, qui affame, assoiffe, pousse les gens à vendre leur bétail, à quitter leurs villages et à même marier contre de l'argent leurs fillettes mineures.

«La dernière fois que j'ai vu la pluie, c'était l'an dernier, et il n'y en a pas eu beaucoup», constate Mollah Fateh, chef du village Haji Rashid Khan, à Bala Murghab, un district reculé de la province de Badghis. Dans cette mer de collines brunes, les traces de vie sont rares. Tout juste apparaissent quelques maisons de torchis, des bergers et des moutons environnés de poussière. «Nous avons vendu nos moutons pour acheter à manger, d'autres sont morts à cause de la sécheresse», explique M. Fateh, assis dans sa maison d'argile.

Il y a trois ans, il avait 300 moutons. Aujourd'hui, il n'en a plus que 20. Ici, il n'y ni école, ni hôpital. Le changement climatique est tout ce que le monde extérieur a apporté.

Plus de 90 % des habitants

de Badghis vivaient de l'agriculture ou du bétail et ont été frappés par les sécheresses de 2018 et 2021. Selon le Programme alimentaire mondial, plus de la moitié de la population afghane, soit 22,8 millions de personnes, connaît désormais une insécurité alimentaire aiguë, en raison des effets combinés de la guerre, du réchauffement climatique et des crises économique et sanitaire. C'est le chiffre le plus élevé depuis que l'ONU a commencé à analyser ces données en Afghanistan il y a dix ans.

Dans la province de Badghis, où le manque de pluie a ravagé les champs et privé les bêtes d'eau et de nourriture, ce pourcentage monte à 90 %, selon l'ONG Acted. Les souffrances engendrées ne se limitent pas à la faim et la soif. M. Fateh connaît une vingtaine de familles qui ont dû marier leurs filles très jeunes, car elles avaient désespérément besoin d'argent.

«Le reste de mes enfants avaient faim et soif. C'était nécessaire», justifie Bibi Yeleh, mère de sept enfants, dont une fille de 15 ans déjà mariée et une de sept ans qui doit bientôt l'être.

Si la situation ne s'améliore pas, elle craint de n'avoir d'autre choix que de marier ses deux plus jeunes filles, âgées de deux et cinq ans. A Badghis, les gens n'ont qu'un mot à la bouche pour expliquer pourquoi ils sont si pauvres : la «sécheresse».

L'Afghanistan était le sixième pays le plus touché par le changement climatique en 2019, selon le dernier classement de l'ONG Germanwatch.

Dans un rapport de 2016, l'ONU notait déjà une inquiétante baisse des pluies dans le nord et des effets du changement climatique «déjà ressentis par des millions d'agriculteurs et d'éleveurs» à travers le pays.

Les habitants n'y sont pas pourtant pour grand-chose dans le réchauffement climatique. Selon des chiffres de la Banque mondiale de 2018, un Afghan émet en moyenne 0,2 tonne métrique de CO2 par an, contre environ 15 pour un Américain.

A Badghis, des milliers de familles ont dû quitter leur foyer pour s'installer dans des camps de déplacés. Dans le village de Mollah Fateh, 45 familles sur 165 sont parties cette année.



USM Bel-Abbès

La masse salariale chute à 5 millions DA

La direction de l'USM Bel-Abbès, club relégué en Ligue 2 de football, a réussi à faire chuter la masse salariale de son effectif à 5 millions DA en vue du nouvel exercice, a indiqué, dimanche, le porte-parole du club. A ce propos, Abdelmalek Kessiss, qui s'exprimait sur la page officielle du club sur Facebook, a fait savoir qu'«en raison des problèmes financiers immenses auxquels est confrontée l'USMBA, il a été décidé de changer radicalement la stratégie du club en optant pour un projet sportif à long terme». Selon la même source, le projet en question porte sur le rajeunissement de l'effectif, désormais composé dans sa majorité de joueurs ne dépassant pas les 21 ans, ce qui a permis de revoir à la baisse la masse salariale de l'équipe, alors qu'elle avoisinait, lors des saisons passées, les 30 millions DA. Le porte-parole de la formation de la «Mekerra» en a profité pour lancer un appel aux autorités locales afin d'accompagner le club dans son nouveau projet. «La saison passée, nous n'avons bénéficié que de 20 millions DA alloués par l'APC. Il y a quelque temps, nous avons été reçus par le wali qui nous a encouragés à

aller au bout de notre politique, cependant, l'implication des autorités locales est des plus nécessaires», a-t-il poursuivi. Pour sa part, l'entraîneur Sid Ahmed Slimani, qui a pris les rênes techniques des «Vert et Rouge» lors des dernières journées de l'exercice passé sans réussir à leur éviter la descente, a déclaré qu'il visait le «maintien» comme premier objectif en championnat qui débute aujourd'hui. «Nous avons un effectif composé dans sa majorité de joueurs de la réserve, vu qu'on est interdits de recrutement. Nous allons viser dans un premier temps un maintien rapide, mais si l'occasion se présente pour jouer les premiers rôles, nous jouerons nos chances à fond», a-t-il promis. L'USMBA s'est retrouvée dans l'impossibilité de recruter des joueurs seniors en raison de ses dettes auprès de la Chambre nationale de résolution des litiges (CNRL) estimées à 260 millions DA. Une situation ayant obligé Slimani à organiser des journées de prospection au profit des joueurs des moins de 21 ans, au terme desquelles il a engagé les meilleurs pour défendre les couleurs de son équipe qui évoluera dans le groupe Centre-Ouest.

Ligue des champions (2^e tour préliminaire/retour) L'ESS et le CRB réussissent leur «remontada» et passent

■ Les deux clubs algériens engagés en Ligue des champions, l'ES Sétif et le CR Belouizdad, se sont qualifiés pour la phase des poules de la compétition, après leurs victoires respectives face aux Mauritaniens de Nouadhibou et les Ivoiriens de l'Asec Mimosas sur le même score (2/0), lors du match retour du deuxième tour éliminatoire de cette compétition.



Les Sétifiens ont cru en leur étoile jusqu'à la fin

PH: D. R.

Championnat arabe-2021 de natation (1^{re} journée/50m dos)

Abdellah Ardjouné en or

Le nageur algérien Abdellah Ardjouné a remporté la médaille d'or sur 50m dos, dimanche, lors de la première journée des Championnats arabes de natation (petit bassin) qui se déroulent à la piscine Mohamed-Ben-Zayed à Abu Dhabi, aux Emirats arabes unis. Les deux nageurs algériens, Jaouad Syoud et Abdellah Ardjouné, sont les seuls représentants algériens dans cette première édition des Championnats arabes de natation (petit bassin). Organisée par l'Union arabe de natation, cette compétition enregistre l'engagement de 230 nageurs de 18 pays, âgés de plus de 19 ans, ainsi que des juniors, répartis en deux tranches d'âge (14-15 ans et 16-18 ans). Ardjouné (19 ans) sera également présent sur les 100 m et 200 m dos, alors que

son coéquipier Jaouad Syoud (21 ans) sera aligné sur les épreuves de 200 m, 400 m 4 nages et 100 m brasse. L'instance internationale de natation (FINA) a officiellement agréé cette première édition des Championnats arabes au petit bassin en tant que compétition qualificative aux Mondiaux, prévus décembre prochain à Abu Dhabi, une occasion pour les nageurs algériens d'améliorer leurs temps respectifs. Pour rappel, le nageur Abdellah Ardjouné détient le titre arabe sur les épreuves de 50 m, 100 m et 200 m brasse (grand bassin), alors que son coéquipier Jaouad Syoud participera pour la première dans la catégorie seniors, lui qui avait pris part aux Championnats arabes juniors (grand bassin) en 2017.

Par Mahfoud M.

L'Entente s'est imposée dimanche soir au stade du 8-Mai-1945 de Sétif, ce qui lui a permis de faire une remontada parfaite, tout comme lors du premier tour face aux Gambiens du FC Fortune. Les buts de la rencontre ont été inscrits par Abderrahim Daghmoum (44') et Khalil Darfalou (85'). Lors du match aller disputé à Nouakchott, l'ESS s'était inclinée sur le score de (3-1). L'ES Sétif s'est donc qualifiée pour la phase

des poules à l'issue de cette victoire devant les Mauritaniens du FC Nouadhibou (2-0).

Pour sa part, le second représentant algérien en LDC, le CR Belouizdad, s'est qualifié pour la phase des poules de la compétition en battant son homologue ivoirien, l'ASEC Mimosas, sur le score de 2 à 0, (mi-temps : 1-0), en match «retour» disputé dimanche soir au stade Omar-Hamadi de Bologhine (Alger). Les buts du CR Belouizdad ont été inscrits par Keddad (2') et Bousseliou (47'). Lors du match aller disputé à Abidjan, le CRB s'était incliné sur le score de (3-1).

de la Coupe de la Confédération, en s'imposant devant son homologue marocain, l'AS FAR de Rabat, 2 à 1 (mi-temps : 0-0), en match retour du 2^e tour préliminaire (retour), disputé dimanche soir au stade du 1^{er}-Novembre de Tizi-Ouzou. Les deux buts du représentant algérien dans cette compétition ont été inscrits par Ali Haroun (56' et 90'+2), alors que Lambert Gueme Araina (58) avait égalisé pour le FAR.

Lors du match aller joué dimanche dernier à Rabat, les Canaris s'étaient imposés sur le score de (1-0). Les matchs aller des sixièmes de finale «bis» de la Coupe de la Confédération sont prévus du 26 au 28 novembre, alors que les matchs retour ont été programmés du 3 au 5 décembre.

M. M.

La JSK qualifiée en Coupe de la CAF

La JS Kabylie, s'est qualifiée aux seizièmes de finale «bis»

Kouki (ESS) : «L'Entente ne peut concourir que pour les titres»

«Je félicite les joueurs pour leur prestation et la volonté de se qualifier affichée sur le terrain, surtout que l'équipe aujourd'hui était composée de jeunes éléments dont l'ES Sétif devrait être fière. Après cette qualification méritée, on aura plus de choix pour faire qualifier plus de huit nouvelles recrues durant le mercato estival. L'ES Sétif ne peut concourir que pour des titres, sur le plan local et continental, et sera un rude

adversaire à l'instar des grands de l'Afrique», a déclaré l'entraîneur de l'entente, le Tunisien Nabil Kouki, ajoutant qu'après deux jours, il se réunira avec la direction du club afin de confirmer officiellement son maintien à la tête de l'ES Sétif.

Il est à rappeler qu'en raison des restrictions sanitaires liées au Covid-19, la Confédération africaine de football (CAF) n'autorise pas la tenue des conférences de presse d'après matchs.

UNAF

Charaf-Eddine Amara élu vice-président

Le président de la Fédération algérienne de football, Charaf-Eddine Amara, a été élu vice-président de l'Union nord-africaine de football (UNAF), lors de l'Assemblée générale de cette instance, tenue samedi 23 octobre 2021 à Tunis (Tunisie), a-t-on appris auprès de la FAF. Les travaux de cette Assemblée ont été

présidés par Abdelhakim Chelmani, président de l'UNAF, en présence de son homologue de la Fédération tunisienne de football, Wadie Jary, et certains officiels de cette instance. «Deux jours avant cette Assemblée, soit jeudi dernier, il y a eu différentes réunions entre les Directeurs techniques nationaux», a encore précisé la FAF

dans un bref communiqué, diffusé dimanche après-midi sur son site officiel. «Il y a eu également des réunions de la Commission des finances de l'UNAF, auxquelles a assisté Rachid Oukali, membre du Bureau fédéral et président de la Commission finances au sein de la FAF», conclut le communiqué de l'instance.

Ligue 1 française (11^e journée)

Les Niçois Atal et Delort renversent Lyon

L'équipe de Nice a battu in extermis, dimanche à domicile, son homologue de Lyon (3-2), après avoir été mené 2-0 à neuf minutes de la fin du match comptant pour la 11^e journée du championnat de Ligue 1 française. Le défenseur algérien Youcef Atal (81) puis son

coéquipier Andy Delort (89 SP) ont permis à Nice d'égaliser à 2 à 2, avant que Evann Guessand ne porte l'estocade (3-2) à la 90+3. La formation lyonnaise avait bien entamé la rencontre en ouvrant le score à la 35^e minute de jeu par Toko Ekambi, avant d'ajouter un second but

en seconde mi-temps par Houssam Auouar (68). A l'issue de cette rencontre, Nice occupe, avec 19 points, la 2^e place au classement de la Ligue 1 française dominé par le Paris SG avec 27 points. Lyon est classé à la 7^e place avec 16 points.

Affaire Condor : le procès des accusés reporté au 8 novembre

■ Le pôle pénal financier et économique près le tribunal de Sidi M'hamed (Alger) a reporté, hier, le procès des propriétaires du Groupe Condor, en l'occurrence les frères Benhamadi, au 8 novembre prochain sur demande de la défense.

Par Slim O.

Les propriétaires du Groupe et les coaccusés sont poursuivis pour notamment «blanchiment d'argent et dilapidation de deniers publics, incitation de fonctionnaires publics de différents secteurs et bénéfice de leur pouvoir pour l'obtention d'indus avantages, et finance-ment occulte de partis politiques».

En sus des frères Benhamadi, sont impliqués dans cette affaire des cadres de plusieurs secteurs, à l'instar de la Poste et des télécommunica-

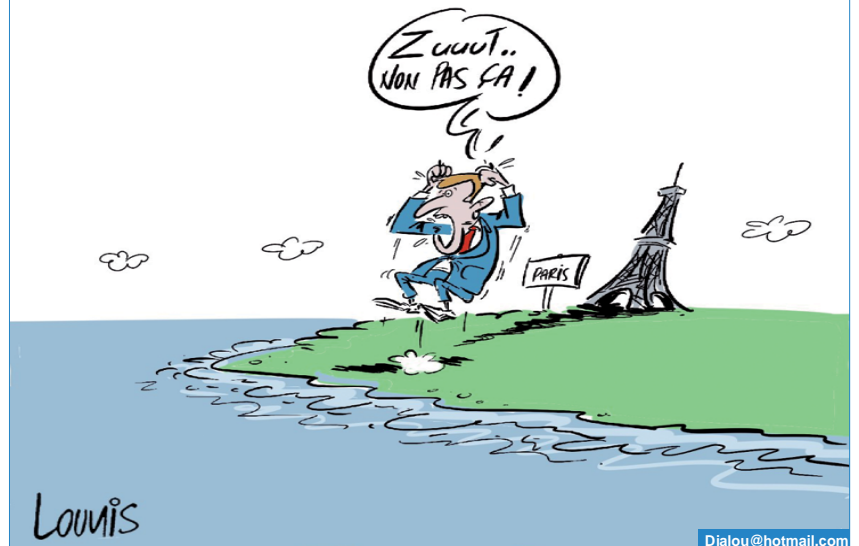
tions, la Santé, les Transports et la Banque extérieure d'Algérie (BEA).

Report au 15 novembre du procès de l'ancien ministre Mohamed Hattab

Le pôle pénal spécialisé dans la lutte contre le crime financier et économique près le tribunal de Sidi M'hamed a reporté, hier, au 15 novembre prochain, le procès de l'ancien ministre de la Jeunesse et des sports, Mohamed Hattab.

Ce report fait suite à la demande du collectif de défen-

Vers une augmentation du nombre des traversées Maritimes vers le sud de l'Europe



LOUIS

Djalou@hotmail.com

se. Mohamed Hattab est poursuivi pour «dilapidation de

deniers publics, abus de fonction et octroi d'indus avantages»

alors qu'il était wali de Mostaganem. S. O.

Batna

Saisie de plus de 16 tonnes de produits alimentaires non déclarés

Les services de contrôle de Merouana relevant de la Direction du commerce de la wilaya de Batna ont saisi, en coordination avec ceux de la Gendarmerie nationale de Ksar Belzma, plus de 16 tonnes de denrées alimentaires non déclarées d'une valeur de plus d'un million de DA, a-t-on appris, hier, auprès de la direction. La concrétisation de cette opération intervient suite à l'exploitation

d'informations faisant état de l'existence de deux entrepôts de stockage de denrées alimentaires non déclarées, dont le propriétaire n'a pas de registre du commerce pour le dépôt et le stockage de marchandises, a précisé la même source.

L'inspection des deux entrepôts a permis de découvrir une quantité importante de produits alimentaires périmés et d'autres propres à la consommation,

notamment du sucre, des pâtes et du concentré de tomate, a ajouté la même source.

Toutes les procédures juridiques en vigueur ont été prises, a-t-on fait savoir, soulignant que les denrées alimentaires impropres à la consommation ont été détruites, tandis que le reste a été octroyé au comité du Croissant-Rouge algérien (CRA) pour le distribuer aux familles démunies.

Maya G.

Publicité

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة الشؤون الدينية والأوقاف
ΦΗΣΙΣ | ΦΕΛΙΣΖΗ. ΣΟΦΑΙΣ | Α ΦΕΙΣΙΣΚΑΙ
قبة الربيعية العالمية للمسابقة القرآنية - الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية - وزارة الشؤون الدينية والأوقاف

المسابقة الوطنية
لحفظ القرآن الكريم وتجويده وتفسيره

الملتقى العلمي تحت شعار
حُبُّ الْوَطَنِ .. أَلْبَعْدُ الْأَخْلَاقِي وَالْإِلْتِزَامُ الْوَطَنِي

أيام 19 / 20 / 21 ربيع الأول 1443 هـ الموافق 26 / 27 / 28 أكتوبر 2021 م

النّادي الوطني للجيش - بني مسوس - الجزائر العاصمة

ANEP Gratuit 0072

Le Jour d'Algérie - N° 5504 - Mardi 26 octobre 2021